



IMMIGRATION Canada

Guide à l'intention des

- Candidats des provinces
- Travailleurs qualifiés du Québec

Instructions spécifiques du bureau des visas

Rome



Table des matières

Appendice A - Liste de contrôle

Appendice B - Spécifications pour photos

Appendice C - Instructions médicales

Ce formulaire est produit gratuitement par
Citoyenneté et Immigration Canada et ne
doit pas être vendu aux requérants.

This guide is also available in English

Appendice A

Liste de contrôle

Ce document est disponible en **format PDF seulement**. La liste de contrôle est un des formulaires que vous devez inclure dans votre demande. Assurez-vous d'imprimer ce document, de le compléter et de le joindre à votre demande.

Rassemblez les documents indiqués. Cochez (☑) les items pertinents et joignez la liste de contrôle à vos documents (un trombone suffira). Placez tous les documents dans une enveloppe scellée. **Ne joignez pas les originaux**. Envoyez des photocopies de tous vos documents, à l'**exception** des certificats de police et le *Certificat de sélection du Québec* (CSQ), « exemplaire Immigration Canada », qui doivent être des **originaux**. Si vos documents sont rédigés dans une autre langue que le français ou l'anglais, vous devez joindre une traduction notariée avec une copie des originaux.

Si vous présentez une demande à titre de :

- **candidat d'une province**, vous devez utiliser la colonne **P**.
- **travailleur qualifié du Québec**, vous devez utiliser la colonne **Q**.

	P	Q
1. FORMULAIRES		
Veuillez consulter la rubrique « Remplissez le formulaire de demande » de notre site web pour obtenir des directives précises sur la façon de remplir chaque formulaire.		
Si vous êtes né dans un pays autre que la Suisse ou un pays membre de l'Union européenne, veuillez joindre une photocopie du formulaire de demande d'immigration.		
FORMULAIRE DE DEMANDE GÉNÉRIQUE POUR LE CANADA (IMM 0008)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Vérifiez si vous (le demandeur principal) avez bien rempli le formulaire.		
PERSONNES À CHARGE ADDITIONNELLES/DÉCLARATION (IMM 0008DEP)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Ce formulaire est rempli par vous, le demandeur principal, si vous avez plus de cinq (5) membres de votre famille.		
ANNEXE A : ANTÉCÉDENTS/DÉCLARATION (IMM 5669)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Inclure l'Annexe A remplie par chacune des personnes suivantes :		
<ul style="list-style-type: none">• le demandeur principal• l'époux ou le conjoint de fait• les enfants à charge de 18 ans ou plus		
ANNEXE 4 : IMMIGRATION ÉCONOMIQUE –CANDIDATS DES PROVINCES	<input type="checkbox"/>	
Doit être remplie par le demandeur principal.		
ANNEXE 4A : IMMIGRATION ÉCONOMIQUE – CANDIDATS DES PROVINCES – GENS D'AFFAIRES	<input type="checkbox"/>	
Doit être remplie par le demandeur principal.		
Note : Veuillez compléter l'Annexe 4A si vous êtes nommé avec l'intention de créer ou faire l'achat d'une entreprise, devenir partenaire dans une entreprise, ou en tant que travailleur autonome.		

		P	Q
<p>ANNEXE 5 : DÉCLARATION D'INTENTION DE RÉSIDER AU QUÉBEC - IMMIGRATION ÉCONOMIQUE</p> <p>Doit être remplie par le demandeur principal.</p> <p>CERTIFICAT DE SÉLECTION DU QUÉBEC (CSQ) ORIGINAL</p> <p>L'exemplaire intitulé « Immigration Canada » pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • vous-même (le demandeur principal); • votre époux ou conjoint de fait; et • les enfants à charge 		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<p>RENSEIGNEMENTS ADDITIONNELS SUR LA FAMILLE (IMM5406)</p> <p>À remplir par chacune des personnes suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le demandeur principal • l'époux ou le conjoint de fait • les enfants à charge de 18 ans ou plus 		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<p>RECOURS AUX SERVICES D'UN REPRÉSENTANT (IMM 5476)</p> <p>Veuillez remplir et inclure ce formulaire à votre demande si vous avez un représentant.</p>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2.	<p>DOCUMENTS D'IDENTITÉ ET D'ÉTAT CIVIL</p> <ul style="list-style-type: none"> • Certificat de naissance pour vous-même et pour votre époux ou conjoint de fait • Certificats de mariage, de divorce définitif, d'annulation, de séparation pour vous-même et pour votre époux • Certificat de décès pour votre époux, s'il y a lieu • Certificat de citoyenneté canadienne, carte de résident permanent ou visa de résident permanent (ou visa d'immigrant) pour tous les membres de votre famille qui sont des citoyens canadiens ou résidents permanents. 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3.	<p>RENSEIGNEMENTS SUR LES ENFANTS (S'IL Y A LIEU)</p> <ul style="list-style-type: none"> • certificats de naissance des enfants (avec le nom de leurs parents) • preuve d'enregistrement légal d'adoption pour tout enfant à charge adopté • preuve de la garde des enfants âgés de moins de 18 ans et preuve que les enfants peuvent être retirés à la compétence du tribunal • si les enfants ne vous accompagnent pas au Canada, preuve que vous avez rempli toute obligation fixée dans les ententes de garde • pour tous les enfants à charge de 22 ans ou plus, une preuve d'études à temps plein sans interruption comprenant les documents suivants : <ul style="list-style-type: none"> • tous les relevés de notes depuis l'âge de 22 ans; • une lettre de chaque établissement d'enseignement indiquant le nombre d'heures de cours suivis par jour et le nombre de jours de cours par semaine; • une preuve que vous subvenez entièrement aux besoins de cet enfant depuis l'âge de 22 ans. 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

4. DOCUMENTS DE VOYAGE ET PASSEPORTS

- Passeports ou autres documents de voyage pour vous-même, votre époux ou conjoint de fait et les enfants à votre charge. À ce point, veuillez inclure seulement des photocopies des pages de renseignements personnels pour chacun portant :
 - le numéro de passeport,
 - la date de délivrance et la date d'expiration,
 - la photo, votre nom, et la date et le lieu de naissance.
- Si vous habitez dans un pays différent de celui dont vous avez la nationalité, joignez une photocopie de votre visa pour le pays où vous habitez actuellement.
- Vous devez détenir un passeport ordinaire ou privé au moment d'obtenir votre visa de résident permanent. Les passeports diplomatiques, officiels, de service ou pour affaires publiques **ne sont pas** valides aux fins d'immigration au Canada.

5. PREUVE DE LIENS DE PARENTÉ AU CANADA (S'IL Y A LIEU)

- Preuve de parenté avec vos proches parents au Canada, comme des certificats de naissance, d'adoption ou de mariage.
- **Si votre proche parent est résident permanent du Canada** : photocopie de la carte de résident permanent, du visa de résident permanent ou du visa d'immigrant (IMM 1000).
- **Si votre proche parent est citoyen canadien** : preuve de citoyenneté canadienne (photocopies de pages d'information du passeport ou carte de citoyenneté canadienne).

6. ÉTUDES/FORMATION/QUALIFICATIONS

Pour vous-même et votre époux ou conjoint de fait :

- **Études postsecondaires** : certificats ou diplômes de formation professionnelle ou technique;
- **Études collégiales ou universitaires** : certificats de fin d'études et diplômes ou certificats délivrés par un collège ou une université et le comité d'évaluation;
- **Relevés de notes** : les relevés de notes originaux pour tous les diplômes doivent être présentés dans des enveloppes scellées de l'université.
- **Certificats de qualification professionnelle** : certificats notariés de qualification professionnelle, si disponibles (p. ex. ingénieur, programmeur d'ordinateur, comptable, économiste, traducteur/interprète, architecte, etc.)

7. EXPÉRIENCE DE TRAVAIL

Vous et votre époux ou conjoint de fait devez soumettre :

- Les contrats de travail notariés, ainsi que la traduction française ou anglaise, de vos anciens employeurs et de votre employeur actuel.
- Les lettres de recommandation originales et à jour de vos anciens employeurs et de votre employeur actuel. Les lettres doivent être rédigées sur du papier à lettre de la compagnie avec en-tête et sceau officiels et l'adresse complète de la compagnie doit y être inscrite ainsi que les numéros de téléphone et de télécopieurs.

Chacune des lettres doit contenir les renseignements suivants :

- la période précise au cours de laquelle vous avez travaillé au sein de la compagnie
- les postes que vous avez occupés au cours de cette période ainsi que la période au cours de laquelle vous avez occupé chaque poste
- tous les détails sur les principales responsabilités et les tâches qui vous incombaient dans le cadre de chacune de vos fonctions
- le salaire annuel total ainsi que les avantages y ayant trait
- la signature de votre superviseur immédiat ou de l'agent du personnel de la compagnie
- une carte d'affaires du signataire

Si vous n'êtes pas en mesure de fournir une lettre de recommandation de votre employeur actuel, veuillez joindre une lettre d'explications (par exemple des contrats d'emploi, descriptions de postes, évaluations du rendement décrivant les fonctions du poste).

8. DÉCLARATION AU SUJET DES MEMBRES DE LA FAMILLE QUI N'ACCOMPAGNENT PAS LE DEMANDEUR PRINCIPAL (S'IL Y A LIEU)

Si vous avez un époux, un conjoint de fait ou des enfants à charge et que vous ne prévoyez pas les inclure dans votre demande de résidence permanente, vous devez joindre à votre demande :

- une déclaration solennelle notariée stipulant que vous avez l'intention de venir au Canada sans les membres de votre famille, et
- confirmant que vous comprenez que les membres de votre famille devront satisfaire aux exigences en matière d'immigration s'ils souhaitent venir vous rejoindre au Canada.

9. CERTIFICATS DE POLICE ET ABSENCE DE CASIER JUDICIAIRE

Veuillez consulter notre [site web](http://www.cic.gc.ca/francais/information/securite/cert-police/index.asp) au : <http://www.cic.gc.ca/francais/information/securite/cert-police/index.asp> afin d'avoir des renseignements précis et à jour sur la façon d'obtenir un certificat de police de tout pays.

Note : Pour les demandes reçues au BRC avant le 26 juin 2010, vous devez soumettre au BRC les certificats de police avec votre demande dûment remplie ainsi que les documents requis, à l'intérieur du **déla**i de **120 jours** alloué par le BRC.

Si votre demande est reçue au BRC le ou après le 26 juin 2010, il est fortement recommandé d'envoyer vos certificats de police au BRC avec votre demande. Si vous ne pouvez pas obtenir tous les certificats de police nécessaires, vous pouvez quand même envoyer votre demande au BRC sans les certificats de police. Toutefois, si votre demande est référée au bureau des visas pour le traitement, vous devrez être prêt à les envoyer quand le bureau des visas vous les demandera.

		P	Q
10. MODE DE PAIEMENT		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<p>Veillez suivre les instructions qui suivent pour acquitter les droits exigés. Si vous n'acquitez pas les droits exigés, nous vous renverrons votre demande. Les droits de traitement ne sont pas remboursables.</p> <p>Instructions de paiement Les frais peuvent être payés en Euros ou dollars canadiens par chèque certifié ou traite bancaire à l'ordre de l'Ambassade du Canada. Veuillez vérifier le montant des frais actuels au www.international.gc.ca/missions/italy-italie/menu.asp. Vous recevrez un reçu pour tout paiement. Gardez ce reçu comme preuve de paiement. N'envoyez pas d'argent comptant par la poste. Si vous soumettez votre demande à l'ambassade en personne, vous pouvez payer en argent comptant seulement en dollars canadien.</p>			
11. EXIGENCES PHOTOS		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<p>Veillez fournir six (6) photos pour vous et chaque membre de votre famille qui vous accompagnent. Suivez les directives de votre guide (voir Photos à la section Comment remplir les formulaires) ainsi que celles de l'Appendice B : Spécifications pour photos. Inscrivez à l'endos de chaque photo le nom de la personne qui apparaît sur la photo ainsi que sa date de naissance et la date à laquelle la photo a été prise.</p>			

Envoi de votre demande

Envoi au bureau des visas

Insérez dans une enveloppe scellée tous vos documents et expédiez-la au :

**Service de l'immigration
Ambassade du Canada
Via Zara 30
00198 Rome, Italie**

Étapes du traitement à Rome

Un fois que nous aurons reçu un dossier complet, on suivra les étapes suivantes :

Étape	Description
Pré-sélection	<p>Nous vérifierons si :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les renseignements fournis sont complets, et • vous répondez aux critères de base. <p>Nous déciderons si une entrevue s'avère nécessaire :</p> <p>Si oui, vous serez informé(e) de la date, de l'heure et du lieu d'une telle entrevue.</p> <p>Si non, nous poursuivrons alors l'étude de votre demande et lorsque vous aurez satisfait à toutes les exigences statutaires, y compris :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'examen médical et • la vérification des antécédents <p>nous passerons à l'étape de la décision finale.</p> <p>Note : Tout candidat et membre de sa famille âgé de 19 ans ou plus, doit être disponible pour une entrevue.</p> <p>Nous rencontrons les requérants à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Athènes, • Rome, • Tirana ou • La Valette. <p>Les dispositions pour les services d'un interprète pour tout requérant, ou membre de sa famille, qui ne peut pas communiquer en français ou en anglais, doivent être prises à l'avance.</p> <p>Note : Des instructions vous seront fournies avec la lettre de convocation.</p>
Sélection	La décision d'accepter ou non votre demande, se fait à l'entrevue (ou lors de la décision de dispenser d'entrevue).
Décision finale	<p>La décision finale se prend lorsqu'on reçoit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les résultats de l'examen médical et que la vérification des antécédents a été complétée, et que • tous les aspects statutaires de la demande ont été satisfaits. <p>La durée de traitement entre la sélection et la décision finale peut varier considérablement en fonction des principaux facteurs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • rapidité à fournir les renseignements ou documents demandés, • la nécessité de passer des examens médicaux complémentaires, • diverses procédures de vérification interne, et • le nombre de demandes que nous traitons. <p>Lorsque le traitement du dossier est terminé, nous vous demanderons d'acquitter les Frais relatifs au droit de résidence permanente si vous ne l'avez pas déjà fait.</p>
Nous contacter	<p>Il n'est pas nécessaire, et peu utile, de nous contacter pour connaître l'état de votre dossier. De telles interventions ne font qu'ajouter à notre travail et ont pour effet de retarder le traitement de l'ensemble de nos dossiers, y compris le vôtre. Par contre, vous pouvez nous écrire un courriel si vous avez des renseignements nouveaux à nous fournir (par exemple, un changement d'adresse, d'état civil ou de composition de la famille).</p> <p>Ne nous téléphonez pas car nos dossiers étant confidentiels, leur contenu ne peut être discuté au téléphone.</p> <p>En cas d'urgence, vous pouvez :</p> <ul style="list-style-type: none"> • laisser un message sur notre système de messagerie vocale au 39-06-854443937, ou • nous envoyer un fax au 39-06-854442905 ou • un courriel à romevisa@international.gc.ca.

Appendice B

Spécifications pour photos

Notes au demandeur

APPORTEZ CECI CHEZ LE PHOTOGRAPHE

- Les photos requises pour l'immigration **sont différentes** des photos passeport.
- Assurez-vous de fournir le nombre de photos spécifié dans ce guide.

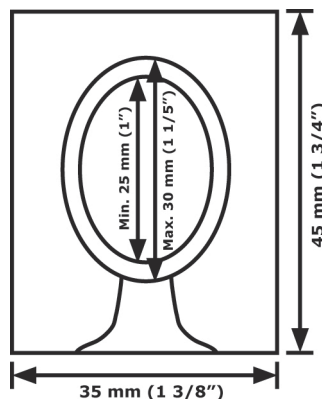
Notes au photographe

Les photos doivent :

- montrer une vue de face complète de la tête et des épaules, la figure étant centrée au centre de la photo;
- avoir un **arrière-plan uni, blanc**;
- être identiques (en noir et blanc ou couleur), reproduites à partir du même négatif sans retouches ou exposées en même temps par image composite ou chambre multi-objectifs.

Les photos doivent :

- mesurer entre 25 mm et 30 mm (1 po et 1 1/5 po) du menton au sommet de la tête;
- avoir 35 mm x 45 mm de dimension finie.



Appendice C

Instructions médicales

Un examen médical est obligatoire pour vous-même, votre conjoint et vos enfants à charge s'il y a lieu, qu'ils vous accompagnent ou non au Canada. Veuillez noter que dans le cas d'un parent divorcé ou séparé, les enfants mineurs sur qui il exerce l'autorité parentale unique ou conjointe sont considérés comme des enfants à charge, même s'ils résident habituellement avec l'autre parent et n'accompagnent pas le requérant au Canada.

Selon la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*, une personne est inadmissible pour le Canada si elle souffre d'une maladie ou d'une invalidité dont la nature, la gravité ou la durée probable sont telles qu'un médecin agréé, dont l'avis est confirmé par au moins un autre médecin agréé, conclut soit que cette personne constitue ou constituerait vraisemblablement un danger pour la santé ou la sécurité publiques, soit que son admission entraînerait ou risquerait d'entraîner un fardeau excessif pour les services sociaux ou de santé. L'inadmissibilité d'un membre de votre famille rend inadmissible le requérant principal.

Vous recevrez les formulaires et instructions pour l'examen médical, ainsi que la liste des médecins désignés dans votre pays de résidence, lorsqu'une décision de sélection positive sera prise, normalement au moment de l'entrevue ou de la décision de dispenser d'entrevue. Il vous appartient de prendre rendez-vous avec le médecin désigné de votre choix. Vous serez responsable de tous les frais d'examens.

Le visa de résident permanent a la même validité que celle de l'examen médical, soit 12 mois à compter de la date du premier examen ou du premier test.